

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DEUBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20221214-029

Matière : 8.3 - Autres domaines de compétences par thèmes – voirie

Objet : INSTALLATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE DROIT D'USAGE AVEC ENEDIS

Considérant la nécessité de conclure une convention de droit d'usage en vue d'installer, mettre en service et entretenir des équipements sur la parcelle appartenant à la Ville d'Ussel, cadastrée section AC n° 0084, lieu-dit Montupet, et Enedis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention à intervenir Enedis ; ainsi que
- l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-21 1927504-20221214-DL20221214-029-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE